

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 17 (1872)
Heft: (15): Supplément au No 15 de la Revue Militaire Suisse

Vereinsnachrichten: Société militaire fédérale : section vaudoise

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Supplément au n° 15 de la REVUE MILITAIRE SUISSE (1872).

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE. SECTION VAUDOISE.

Nous publions ci-dessous d'intéressants documents qui nous sont obligeamment transmis par le comité de la section vaudoise, à savoir :

- 1° Rapport de la sous-section de Vevey sur les trois questions mises à l'étude par le comité ;
- 2° Rapport de la sous-section de Moudon sur la 1^{re} question ;
- 3° Rapport de la sous-section de Lausanne sur sa fondation et sa marche en 1871-1872 ;
- 4° Avis du comité concernant la fête des officiers vaudois en 1872.

I. Rapport de la sous-section de Vevey.

La commission que vous avez nommée pour élaborer le rapport sur les questions posées par le comité de la section vaudoise de la Société militaire fédérale a l'honneur de vous soumettre son travail qui, vu le peu de temps dont elle a pu disposer et l'empêchement de plusieurs de Messieurs les officiers d'assister à nos réunions, motive par là plus d'une lacune à combler.

Les questions à résoudre sont les suivantes :

1° Résumé des observations faites pendant les dernières mises sur pied par chacun des officiers qui y ont pris part.

Propositions résultant de ces observations.

2° Quel est le meilleur moyen de remplacer les bons provisoires émis en campagne par les chefs des unités tactiques ou des détachements et d'arriver à un contrôle exact de ces bons.

3° Comment faut-il s'y prendre pour parer au gaspillage des munitions remises à la troupe à son entrée au service actif ?

1^{re} QUESTION.

Etat-major.

Bureaux.

Lors de la première mise sur pied en juillet 1870, plusieurs brigades furent pendant les 10 ou 15 premiers jours privées de leur matériel de bureau. De là travaux provisoires et parfois confusion dans ceux-ci.

Proposition. — Les chefs de bureau de divisions, de brigades et des corps spéciaux devraient dans la règle se rendre immédiatement, lors d'une mise sur pied, à Berne, pour prendre possession du matériel qui les concerne (caisse de division, brigade, etc.)

Cela, afin de ne pas laisser courir à ces importantes pièces les chances d'expédition de simples colis par chemin de fer dans un moment où généralement les gares sont encombrées de toutes façons.

Chevaux de selle.

Les officiers ne possédant pas de chevaux et qui s'adressèrent pour cela à la régie de Thoune durent accepter coûte que coûte et non à titre de location les chevaux de cet établissement. Il en est résulté une vraie liquidation des sujets tarés ou usés et le solde composé de ce qu'il y avait de meilleur n'était plus disponible ; de là nombreuses récriminations et on peut dire que cet établissement n'a pas entièrement rendu les services qu'on était en droit d'attendre de lui.

Proposition. — Les chevaux de la régie fédérale devraient en cas de campagne comme en temps de paix être livrés aux officiers aux conditions habituelles, c'est-à-dire à titre de location.

Formation de l'armée.

La formation des divisions au point de vue territorial est incontestablement d'une grande utilité quant aux concentrations rapides ; mais si, comme

à la première mise sur pied les circonstances le permettent, il est essentiel pour le maintien de la discipline d'éviter de laisser occuper une contrée par un corps composé en majeure partie de ses propres ressortissants, attendu qu'il est matériellement impossible d'empêcher que hors du service journalier les hommes ne s'échappent pour se rendre dans leur domicile sur un périmètre souvent de 2 à 3 lieues. De là quantité d'hommes non disponibles et à leur retour impropres au service et souvent éclopés suite de marches forcées.

Proposition. — Quand les circonstances le permettent il serait urgent de faire opérer un changement de position à chaque division.

Brigade de carabiniers.

Les états-majors de brigade de carabiniers sont demeurés incomplets pendant l'occupation de la frontière. Il importe au commandant de ces brigades comme à celle d'infanterie d'avoir un personnel complet, soit adjudant de brigade, chef de bureau, commissaire de brigade, secrétaire, etc.

Proposition. — Formation de l'état-major de brigade de carabiniers identique à celui des brigades d'infanterie.

Troupe.

Les capotes et manteaux de cavalerie fournis par l'Etat de Vaud étaient en partie hors d'usage, usés par de nombreuses années de service.

Proposition. — Liquidation par l'Etat des manteaux et capotes impropres au service.

Habillement.

Un certain nombre d'hommes étaient très mal chaussés, plusieurs parties de l'habillement étaient presque hors d'usage; ceci chez des hommes pauvres et incapables de se procurer ces objets au moment du départ.

Proposition. — L'Etat pourrait parer à cela en ayant en magasin une certaine quantité d'objets d'habillement qu'il fournirait à prix modique et dont la valeur de chaque objet délivré lui serait remboursée par la commune des ressortissants qui les ont reçus.

Couvertures.

Une partie des troupes a été privée de couvertures en janvier et février 1871, par une température de 10 à 15 degrés et le sol couvert de 2 à 3 pieds de neige. Il est à présumer que l'Etat n'en possédait pas un nombre suffisant. ⁽¹⁾

Proposition. — Pour le cas où il serait reconnu que cet objet serait trop onéreux à l'Etat vu la difficulté de son magasinage et de sa conservation, ne conviendrait-il pas de faire appel au public, qui, nous n'en doutons pas, s'empresserait d'en fournir suffisamment à titre de prêt?

Accessoires de l'armement.

La cartouchière ne présente pas toutes les qualités requises pour éviter la perte des accessoires qu'elle renferme, si ce n'est que des munitions; il s'en suit que ces objets manquants ont dû être payés par la troupe, ce qui a provoqué un mécontentement général de celle-ci, qui pourtant a fait preuve d'un patriotique dévouement.

Proposition. — Modifications à apporter à la cartouchière et jusque-là support par l'Etat du déficit provenant de pertes constatées pendant un service.

Subsistances.

Parfois les subsistances ont beaucoup laissé à désirer relativement à leur qualité et à leur distribution.

Proposition. — Quand une certaine partie de la frontière doit être couverte d'une manière suivie, ne serait-il pas préférable de laisser un peu plus d'initiative au commissariat attaché aux troupes, afin qu'il pût passer des

⁽¹⁾ L'auteur oublie que cet objet n'est pas réglementaire; que la question a déjà été posée en août 1870 et que le général Herzog a dû la résoudre négativement, surtout pour éviter les embarras des transports. — *Réd.*

marchés soit avec des communes ou des particuliers pour la fourniture de la viande (ce mode qui aurait pu facilement être pratiqué en juillet 1870, pour la deuxième division, aurait procuré, outre les avantages d'être bien servi, une économie sur le prix d'au moins 40 %).

Subsistances.

Relativement au pain et dans la supposition susmentionnée faire confectionner le pain par des hommes de troupe plutôt que de recevoir par exemple à Porrentruy du pain fabriqué à Lausanne, quelquefois très avarié, d'autres fois avec des retards sensibles.

Des avant-postes très écartés ont parfois souffert du manque de subsistances, qu'ils ne pouvaient se procurer de leur corps en temps utile ni autrement vu leur éloignement de tous lieux habités.

Proposition. — Le fourgon du bataillon pourrait être muni d'une certaine quantité de rations de biscuits et de bouillon concentré ou tout autre genre de nourriture de cette nature destinées à ces cas exceptionnels.

Beaucoup d'hommes ont été mis rapidement hors de service pour cause de mauvaise constitution et surtout de mauvaise conformation de pieds.

Proposition. — Attirer sur ce fait l'attention des médecins chargés d'examiner les jeunes gens aux visites sanitaires.

Reconnaissances.

Les reconnaissances de terrain faites par des détachements d'infanterie n'ont pas toujours été faites d'une manière pratique, en ce sens que parfois elles ont donné lieu à des marches de 12 heures et plus et qu'en rentrant ces hommes auraient été incapables de prendre part à aucun service quand le cas se serait présenté.

Proposition. — Faire un plus fréquent emploi de la cavalerie dans le service des reconnaissances.

II^e QUESTION.

Renvoi de celle-ci aux officiers du commissariat plus spécialement occupés de cet objet.

III^e QUESTION.

Nous rappelons ce que nous avons dit au sujet des accessoires de l'armement relativement à la défectuosité des cartouchières; nous aimons à croire que le déficit qui s'est produit dans le nombre des munitions n'a pour la plupart des cas pas été le fait de gaspillages, mais plutôt de cartouches perdues dans les bivouacs et les marches.

Proposition. — Deux projets sont en présence :

A. Confectionner dans les cartouchières actuelles une sorte de casier pouvant recevoir isolément au moins 20 cartouches placées la balle en-dessous, de telle façon que le bourrelet se trouvant à la partie visible, faciliterait la prise de chaque cartouche.

B. Ou bien confectionner dans la cartouchière existante au moins 2 casiers pouvant recevoir chacun d'eux exactement un paquet de cartouches.

Dans les deux cas, ces casiers seraient fermés au moyen d'un couvercle spécial donnant toute sécurité contre la perte des munitions. Ces deux systèmes faciliteraient également les fréquentes inspections à faire lorsque la troupe est pourvue de cartouches, et par ce moyen il serait naturel que l'homme fût tenu de justifier le déficit qui pourrait se présenter et dans ce cas tenu d'en verser la valeur.

Si toutefois cette proposition est prise en considération la section offre de présenter deux modèles de cartouchières avec les modifications ci-dessus.

Vevey, le 28 avril 1872.

Le rapporteur, MURISIER, lieut.-colonel fédéral.

II. Rapport de la sous-section de Moudon sur les observations faites pendant les mises sur pied de 1870-1871.

Messieurs. — Pour traiter à fond le sujet dont nous allons nous occuper, il faudrait bien tenir compte, non seulement des lacunes qui ont pu être découvertes dans notre organisation militaire et dans le service en général, mais relever aussi tous les mérites de cette organisation; l'étudier dans tous ses détails; arriver par une suite de comparaisons à établir un parallèle entre les bons et les mauvais côtés de nos institutions militaires, ce qui nous mettrait à même de les apprécier à leur juste valeur, pour les approuver ou les condamner ensuite.

Dût-on en arriver à cette dernière alternative, il faudrait encore jeter les bases d'une nouvelle organisation, car on ne saurait dans ce domaine tout démolir sans reconstruire immédiatement.

Ce travail serait long et digne d'une plume habile.

La commission chargée de présenter ce rapport, en admettant en principe notre organisation actuelle, et en se plaçant au point de vue de son perfectionnement, s'est bornée à réunir les observations dont elle a pu garder le souvenir, observations qui ont pour but d'attirer l'attention sur quelques points susceptibles d'amélioration.

Service de juillet et août 1870.

Quartier-général du grand état-major à Olten. Etat-major général.

Le nombre des officiers faisant partie de l'état-major général aurait pu, semble-t-il, être un peu réduit, surtout en officiers supérieurs.

Les officiers subalternes n'ayant pas le privilège d'assister au rapport de chaque jour, on aurait pu pour leur instruction les réunir le soir et leur faire la lecture du journal des opérations de la journée, en accompagnant au besoin cette lecture de quelques explications. Cette mesure aurait été d'autant mieux à sa place, que tous les officiers, entrant en fonctions pour la première fois, auraient eu l'occasion de s'initier à tous les détails d'un service aussi compliqué que celui de l'état-major général.

S'il est relativement beaucoup d'officiers assez distingués dans leur spécialité, il en est peut-être très peu qui soient capables de diriger un ensemble d'opérations.

Tout officier d'état-major, jusqu'au grade de major au moins, devrait être tenu de rentrer pour quelque temps comme officier de troupes.

Pour avoir un état-major réellement capable, il faudrait que les officiers qui le composent fussent en permanence au service et tenus de passer un examen sérieux déjà à leur entrée dans ce corps.

Tous devraient connaître l'allemand et le français.

La valeur d'une troupe dépendant surtout de celle de ses officiers, ne pourrait-on pas, pour former ceux-ci, fonder une académie militaire?

L'absence complète de troupes se faisait trop sentir au quartier-général, et le travail incessant du bureau devenait fatigant.

L'état-major général resta aussi trop étranger à la troupe. Il ne fut donné à celle-ci qu'une seule occasion d'apprendre à connaître ses chefs et cela à la dernière heure seulement.

Une inspection de la troupe, peu de temps après son entrée au service, aurait comblé cette lacune.

Le général devrait avoir d'autres insignes que les commandants d'armes et les divisionnaires.

Inspection des troupes.

On n'a pas toujours pris les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution des mouvements qu'exige le défilé d'une brigade ou d'une division. Ceci, dira-t-on peut-être, est de bien peu d'importance; mais, en admettant qu'il en soit ainsi, il sera bien permis de se demander comment les officiers chargés de commander des défilés procéderaient dans des cas plus difficiles.

Si quelques bataillons se sont présentés dans un très bon état, il en est plusieurs dont la tenue, l'habillement et l'équipement laissaient beaucoup

à désirer. Dans ceux-ci, l'absence de surveillance de la part des officiers se faisait fortement sentir. Il était facile de se convaincre que beaucoup de compagnies étaient arrivées à l'inspection sans avoir été préalablement inspectées par leurs officiers.

La munition était loin d'être conservée avec tous les soins qu'elle mérite. Le soldat n'a pas encore compris toute l'importance qu'il y a d'éviter tout ce qui peut détériorer soit son arme, soit ses munitions. Il aurait suffi d'un peu de surveillance et de sévérité de la part des officiers pour remédier à cet état de choses.

Beaucoup d'hommes voulant s'en tenir exactement au règlement pour le paquetage du sac, n'ont pas l'idée, lorsqu'ils doivent faire de longues marches, de ne placer du côté du dos que les objets souples tels que pantalons, bas, etc.; il s'en suit que tantôt un soulier, tantôt une brosse, tantôt la munition de réserve ou tel autre objet rend la surface du sac trop dure, ce qui ne manque pas de blesser le soldat au bout de peu de temps ou tout au moins de lui procurer un malaise que souvent il ne s'explique pas.

Cette remarque, qu'on pourrait trouver peut-être de bien peu de valeur, a été faite par plusieurs officiers.

La chaussure laisse toujours beaucoup à désirer, soit qu'elle soit trop légère chez les soldats venant des villes ou trop lourde chez ceux qui habitent la montagne.

Chaque soldat devrait être pourvu d'une paire de souliers faits d'après un modèle reconnu le meilleur. Ces souliers seraient fournis par des dépôts, chaque division ayant le sien.

Le règlement actuel ne prescrivant qu'un pantalon pour le fantassin, il est évident qu'au bout de quelque temps de service ce pantalon serait hors d'usage. On devrait donc avoir une réserve de pantalons.

Il en serait de même pour les capotes.

Les guêtres en drap ne garantissent pas suffisamment de l'humidité. Il serait bon d'examiner de quelle manière on pourrait les remplacer.

Le porte-manteau des dragons et des guides devrait être supprimé et remplacé par des sacoches placées sur le devant de la selle pour n'avoir derrière que la couverture et le manteau.

Pour tout officier monté, suppression aussi du porte-manteau, remplacé par des sacoches fixées derrière la selle. Bottes à l'écuyère obligatoires; plus de pantalon garni de cuir.

Il a été facile de constater que beaucoup de Cantons étaient loin d'avoir en réserve tout ce que la Confédération est en droit d'exiger d'eux.

On s'apercevait aussi que l'instruction donnée dans quelques Cantons à la troupe était insuffisante.

Les tambours et les trompettes ne connaissent en général que bien imparfaitement les signaux.

La discipline laissait aussi parfois à désirer.

Presque tous les officiers qui ont assisté à cette inspection se sont convaincus de la nécessité de centraliser l'instruction de l'infanterie.⁽¹⁾

Il est à regretter que la troupe n'ait pas été exercée à des manœuvres d'ensemble.

Les chevaux des compagnies de train de parc étaient trop inférieurs à ceux des batteries.

En cas de mise sur pied sérieuse, on devrait sans retard établir des dépôts de chevaux.

Le prix de location des chevaux de régie devrait enfin être fixé au même taux que l'indemnité payée par la Confédération aux officiers.

SERVICE DE JANVIER ET FÉVRIER 1871.

Quelques états-majors de division et de brigade, réunis à la Chaux-de-Fonds soi-disant pour s'organiser, ont mis 3-4 jours à ne faire que très peu ou point de besogne. On aurait pu utiliser ce temps à quelque instruction.

(1) Il est évident que l'auteur de ce mémoire donne ici une impression personnelle plutôt que le résultat d'observations suivies et impartiales, qui n'étaient guère possibles dans la seule et courte inspection décrite ci-dessus. — *Réd.*

Les commandants d'unités tactiques, changeant de cantonnement chaque jour, auraient dû faire leur possible pour se mettre en rapport avec les commandants de brigades.

Ce n'est qu'après quelques jours de service qu'il fut possible d'établir des rapports donnant exactement l'effectif des brigades.

La question de savoir si ceux-ci doivent être établis dès la mise sur pied des troupes ou seulement depuis le moment où elles passent sous le commandement du brigadier est restée à résoudre.

Aucun ordre n'aurait dû être donné soit du quartier-général, soit par les commandants d'armes directement à l'officier chargé de veiller à son exécution. Tout ordre relatif à une division, qu'il soit à l'adresse de toute la division ou d'une partie seulement, doit passer par l'intermédiaire du divisionnaire ou tout au moins du bureau de la division. Il en est de même pour les brigades, etc.

Autrement on aura toujours ordres, contr'ordres et désordre.

Chaque brigade devrait avoir deux commissaires; l'un ayant le grade de capitaine, l'autre un grade inférieur. Ces deux officiers se répartiraient la besogne de manière à être toujours un au bureau.

Un commissaire seul pour préparer les quartiers, aller aux réquisitions, etc., est toujours introuvable.

Laissons du reste au commissariat le soin de réviser ses règlements, car il doit en sentir le besoin.

Si beaucoup de secrétaires d'état-major sont à la hauteur de leur tâche, il en est encore qui ne sont que des copistes assez infidèles. Tous devraient connaître suffisamment le service pour pouvoir prendre la responsabilité des rapports.

Leur solde devrait être augmentée.

On aurait pu par une correspondance exacte et journalière, éviter beaucoup de courses inutiles aux commandants, majors et aide-majors des bataillons éloignés du quartier-général de leur brigade.

La répartition du service ne se faisait pas toujours de manière à ce qu'on sût bien qui était responsable de tel ou tel ordre.

Les guides ou dragons attachés aux brigades et répartis ensuite en certain nombre entre les différents bataillons.

Les domestiques d'officiers doivent être considérés davantage comme faisant partie intégrante de la troupe.

Il faut les loger comme celle-ci et à proximité des chevaux qu'ils ont à soigner.

Tout officier monté devrait avoir droit à un domestique pris en dehors de la troupe.

Autant que possible, la troupe ne doit pas être logée chez les bourgeois, surtout à son entrée au service. Il faut occuper avant tout les locaux un peu vastes, tels que temples, collèges, maisons de commune, granges, etc., en tenant compte de la saison. La troupe se trouve ainsi dans la main de l'officier; la discipline est immédiatement meilleure; le service se fait mieux; les hommes sont plus promptement réunis; ils ont plus de temps à vouer à leur instruction; ils ne sont pas à la charge de l'habitant, etc.

Pour le cas où le soldat doit loger chez l'habitant, chaque commune devrait être tenue d'avoir un tableau de répartition basé sur le recensement décennal et sur l'effectif de nos unités tactiques.

On a vu des communes qui n'avaient jamais logé de troupe, retarder de beaucoup l'installation de celle-ci. Un retard semblable, dans la mauvaise saison surtout, porte un grand préjudice à la discipline et à la confiance des soldats en leurs officiers.

Les fournitures faites par les communes devraient leur être payées immédiatement. On serait ainsi plus vite et mieux servi, et à meilleur compte.

Les rations devraient être définitivement fixées comme suit :

Pain,	1 1/2 liv.	par jour et par homme ;	
Viande,	1	»	»
Foin,	10	»	» et par cheval ;
Avoine,	10	»	»

Quelques quartiers-maitres étaient tout-à-fait incapables de faire leur service.

Nous avons encore trop peu d'officiers d'infanterie aptes à monter à cheval, ce qui nuit extrêmement à la transmission rapide des ordres.

Les cours d'équitation qui se donnaient précédemment dans les écoles d'officiers n'auraient pas dû être mis de côté.

On devrait examiner avec soin s'il ne serait pas nécessaire, à différents point de vue, de renforcer l'effectif des compagnies d'infanterie qui, dans ce cas, seraient commandées par des capitaines montés.

Beaucoup d'officiers sont incapables de donner une tournure quelconque au plus simple rapport. On en a vu plus d'un non signé.

C'est là une preuve trop évidente de leur manque d'instruction.

L'idée ne venait pas même à quelques-uns chargés de la garde d'un matériel par exemple, d'en faire l'inventaire ou de l'exiger de l'officier qu'ils allaient relever. C'est dans de petits détails de ce genre qu'on pouvait constater ce manque complet d'initiative, comme s'il était impossible de se mouvoir en dehors de ce qui n'est pas prescrit par le règlement.

Les officiers chargés d'une mission dans une localité occupée par une troupe à laquelle ils n'appartenaient pas auraient dû ne jamais oublier de donner leur adresse au poste de police principal. C'est là qu'aurait dû aussi être affiché un tableau exact des logements de tous les officiers cantonnés dans la localité.

Plusieurs officiers ont manqué souvent d'égards et de tact vis-à-vis des habitants et des officiers étrangers.

A l'entrée des Français en Suisse, il semblait vraiment qu'on avait perdu toute notion sur le tien et le mien.

Tous les officiers à pied devraient être armés d'un revolver se portant à la ceinture.

Les officiers montés, porteurs également d'un, le fixeraient soit à la ceinture, soit dans les fontes.

Une ordonnance serait faite pour les revolvers aussi bien que pour les fusils. Le revolver devenu ainsi arme de guerre ne resterait pas ce qu'il est maintenant, une arme de fantaisie.

Chaque bataillon devrait avoir un fourgon d'outils : pioches, pelles, haches et scies en nombre suffisant.

Tous les fourgons devraient être attelés de chevaux du train.

Pour ce qui est du service la troupe n'est pas suffisamment instruite sur le service de sûreté.

Le service de campagne en général n'est pas assez étudié.

On devrait dans les écoles sortir autant que possible la troupe de la place d'exercice.

Les officiers devraient être toujours davantage chargés de l'instruction de la troupe.

Il serait utile de leur donner une instruction sur la connaissance des voitures de guerre en général.

Il est de toute nécessité d'établir en nombre suffisant des télégraphes de campagne.

Telles sont, Messieurs, les quelques observations que la commission a cru devoir vous présenter.

Veuillez avoir à leur égard toute l'indulgence qu'elles réclament.

Au nom de la commission,
C. DAVID, major.

III. Rapport de la sous-section de Lausanne sur sa fondation et sa marche pendant l'année 1871-1872.

Vers le milieu du mois de décembre 1871 quelques officiers de Lausanne, persuadés que l'instruction militaire reçue dans les écoles fédérales et cantonales n'est point suffisante et qu'il y a lieu de la développer par des études privées; que d'un autre côté il serait bon de réunir les officiers des divers grades et armes résidant à Lausanne, tant pour augmenter leurs con-

naissances militaires que pour resserrer les liens qui doivent unir les membres d'une même armée, convoquèrent leurs camarades à une réunion en vue d'organiser des réunions familiales.

Un assez grand nombre d'officiers répondirent à cet appel; dans cette première réunion, du 12 décembre 1871, il fut décidé que durant l'hiver il serait organisé un certain nombre de séances, où tantôt des officiers seraient appelés à traiter un sujet, tantôt des questions de pratique militaire seraient mises en discussion ensuite de rapports présentés par des commissions.

Un comité provisoire fut constitué; l'assemblée désigna pour en faire partie :

MM. Paul Grand, colonel fédéral, président;
Eug. Gaulis, major d'infanterie, 1^{er} vice-président;
Ch. Carrard, id. caissier;
Ls Grenier, lieut. fédéral, secrétaire.

Ce comité fut complété lors de la 1^{re} séance, du 18 décembre, par l'adjonction d'un second vice-président, en la personne de M. Larpin, capitaine.

Les séances devaient avoir lieu tous les quinze jours le lundi; elles se tinrent régulièrement et ont été suivies assidûment par plusieurs officiers; quelques-unes ont même été très fréquentées.

Voici la liste des séances avec l'indication des sujets traités :

18 décembre 1871. M. le colonel *Rilliet* : Entrée des Français en Suisse en février 1871.

8 janvier 1872. M. le colonel *Koch* : Le code pénal militaire.

22 janvier 1872. } Discussion sur l'organisation du transport des ba-
5 février 1872. } gages.

19 février 1872. M. le colonel *Grandjean* : Souvenirs de la campagne 1870-1871.

26 février 1872. M. le colonel *Emery* : Tactique de la cavalerie.

11 mars 1872. M. le major *Lochmann* : Travaux de l'armée allemande devant Paris.

25 mars 1872. M. le colonel *Burnand* : Service du parc et des munitions.

8 avril 1872. M. le capitaine *Renier* : Notions d'artillerie.

22 avril 1872. Discussion (fin) sur le transport des bagages.

Nous attirons spécialement l'attention du comité vaudois sur le rapport de la commission chargée de résumer la discussion sur le transport des bagages et sur les conclusions qui le terminent. Ce sujet a fait l'objet d'une discussion nourrie et parfois fort intéressante pendant 3 séances, et les conclusions ont été votées à l'unanimité des membres présents.

La sous-section a émis le vœu que ce rapport soit transmis au comité vaudois qui serait prié de prendre les mesures convenables pour que le sujet et les conclusions auxquelles nous sommes arrivés puissent être discutés dans la prochaine fête fédérale à Aarau.

Ensuite de la circulaire du comité vaudois, la réunion décida le 19 février 1872 de se constituer en *sous-section de Lausanne*, et elle maintint à sa tête le comité provisoire qui la dirigeait.

Elle adopta en outre un projet de statuts qui sont transmis au comité vaudois avec le présent rapport, en le priant de les approuver.

La section compte environ 70 membres qui, comme nous l'avons déjà dit, ont en général assisté très régulièrement à nos séances.

La section a chargé, dans sa séance du 22 avril courant, son comité d'appeler l'attention du comité vaudois sur l'opportunité qu'il y aurait à organiser dans le courant de l'année une reconnaissance dans un but purement géographique, à laquelle seraient conviés tous les officiers vaudois. Nous profitons de ce rapport pour communiquer ce vœu au comité vaudois.

En terminant ce rapport, nous croyons pouvoir dire que les séances d'hiver ont pu être de quelque utilité pour l'avancement des connaissances militaires de plusieurs et que l'existence de la sous-section de Lausanne est assurée. — Agréez, etc.

Au nom de la sous-section de Lausanne,

Le président,
P. GRAND, colonel fédéral.

Le secrétaire,
LS GRENIER, lieut. fédéral.

IV. Avis du comité concernant la fête des officiers vaudois de 1872.

Le comité de la section vaudoise de la Société militaire fédérale a dû renvoyer aux 20, 21 et 22 septembre prochain la réunion d'officiers annoncée précédemment pour le milieu d'août. Ce renvoi a été nécessité par la réunion du Club alpin suisse à Lausanne, le 25 août, puis par les communions de septembre qui suivent immédiatement.

Cette réunion militaire consistera, comme cela a déjà été dit, en une reconnaissance à pied d'Yverdon à Lausanne, puis en une séance suivie d'un banquet.

Messieurs les sous-officiers sont cordialement invités à assister à la reconnaissance, ainsi qu'à la séance du 22 septembre dans la salle du Grand Conseil dont la tribune leur sera exclusivement réservée.

Des cartes au $\frac{80}{1000}$ du terrain à étudier seront vendues à très bas prix par le Département militaire à tous ceux qui en feront la demande.

Le rendez-vous pour le 20 septembre est fixé à Yverdon, à 10 heures du matin, en tenue militaire avec casquette sans sabre. Le lendemain 21, il y aura un second rendez-vous à Echallens, à 7 heures du matin, pour Messieurs les officiers et sous-officiers qui ne pourront prendre part à la reconnaissance que ce jour-là.

La séance du 22 septembre est convoquée pour 8 $\frac{1}{2}$ heures du matin, en grande tenue.

Le Comité.



DES PRINCIPES DE L'ADMINISTRATION DES ARMÉES. (Fin.) (¹)

Nous allons déduire de ces conclusions l'organisation administrative de cette armée. Permettez seulement, auparavant, de vous lire comme contraste quelques passages du rapport adressé à l'empereur par l'intendant en chef de l'armée d'Italie en 1859 :

« Le 23 avril, l'ultimatum de l'empereur d'Autriche fut dénoncé au roi de Sardaigne.

Le 29 avril l'armée autrichienne envahit le territoire sarde.

C'est alors que l'on vit apparaître sur les crêtes des Alpes les divisions françaises qui ont formé les 3^e et 4^e corps de l'armée d'Italie ; et tandis que ces fières phalanges, retrouvant les vieux chemins, franchissaient les monts, une flotte improvisée transportait de Marseille à Gênes les divisions qui ont formé le 1^{er} et le 2^e corps.

L'armée d'Italie, *avant d'être constituée*, était arrivée. Où était son administration ? Elle accourait.

Le ministre de la guerre lançait dans toutes les directions des ordres les plus pressants. Dans les départements limitrophes, comme dans les plus éloignés, à Lille comme à Bayonne, à Alger et à Oran, le personnel et le matériel, obéissant à la plus vive impulsion, étaient dirigés sur le théâtre de la guerre par Lyon et par Marseille.

Le premier arrivé fut M. le sous-intendant militaire Pagès.

Sa mission était essentiellement d'explorer les ressources de la place de Gênes ; il n'était pas chargé de pourvoir à des distributions ni de créer des établissements. Quelques heures plus tard débarqua à Gênes la division du général Bazaine. Les arrivages ne s'arrêtèrent plus ; dans peu de jours 60,000 hommes étaient réunis à Gênes et dans ses environs. Aussi l'embarras de M. Pagès fut-il extrême de se trouver sans personnel et sans argent, en présence de ces troupes qu'il fallait pourvoir de tout.

(¹) Voir notre précédent numéro.